



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

## PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa séance ordinaire du 15 janvier 2019, a adopté le règlement suivant :

N° 2019-218 « RÈGLEMENT N° 2019-218 MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT N° 2009-123 (FRAIS DE REPAS ET KILOMÉTRAGE)»

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 16 janvier 2019

JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière